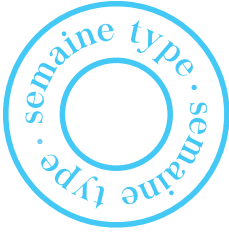


# Guide Scolaire & Péri-scolaire

2019

2020





# ORGANISATION RYTHMES SCOLAIRES

depuis la rentrée 2018

---

- **Temps d'école répartis sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)**
- Temps d'apprentissage allongés le matin (8h30-12h)
- Fonctionnement des Accueils de Loisirs **le mercredi toute la journée**
- **Ateliers périscolaires** proposés **gratuitement** pendant la pause méridienne (entre 12h et 14h)
- **Activités sportives multisport proposées de 16h30 à 18h** sur les sites sportifs (*tarification accueil périscolaire*) : accompagnement des enfants au départ de l'école / Récupération des enfants à 18h par les parents.
- **Accueil périscolaire** le soir à partir de 16h30

## Maintien

- Du **tarif** des Accueils périscolaires et Accueils de Loisirs\*
- **Des tarifs des repas le midi\***
- De la **gratuité des ateliers périscolaires** (hors multisport)

\* évalué pour chaque enfant en fonction du quotient familial

# Organisation de la semaine

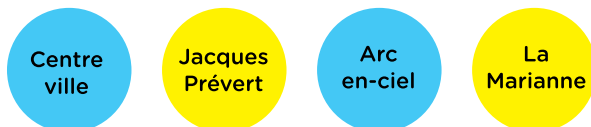
	7h15	8h30 - 12h00 <sup>1</sup>	12h00 - 14h00	14h00 - 16h30 <sup>1</sup>	16h30 - 18h30
<b>Lundi mardi jeudi vendredi</b>	Accueil périscolaire	Classe	Pause méridienne ..... Ateliers périscolaires	Classe	Accueil périscolaire ..... Multisports (sauf vendredi) de 16h30 à 18h
<b>Mercredi</b>	Accueil de loisirs sans hébergement (matin et/ou après-midi) <sup>2</sup> Possibilité de récupérer les enfants avant ou après le déjeuner du mercredi				

**1** Décalage de 10 min pour les écoles maternelles Jacques Prévert et Pablo Picasso : 8h40-11h55 / 13h55-16h40

**2** Les ALSH Île aux Enfants, Jacques Prévert, Arc-en-ciel et la Marianne sont ouverts de 7h15 à 18h30 et fonctionnent à la journée (repas compris) ou à la demi-journée (repas sur demande)

## Vie scolaire

Le territoire communal est découpé en quatre secteurs scolaires :



La Mairie assure la répartition des élèves selon l'adresse de résidence et traite les demandes de dérogations en commission. Cette commission est composée d'élus, directeurs d'écoles et représentants des parents d'élèves. Cette année, compte tenu de l'évolution de la population, une modification de sectorisation a permis de rééquilibrer le secteur de Prévert avec le secteur Centre et le secteur Arc-en-ciel. (Carte de sectorisation consultable sur [www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr) : Coin des parents > enfance)

### Création d'un « Accueil Familles »

**Rassembler en un seul lieu toutes les démarches des familles, c'est tout l'enjeu de ce nouvel « Accueil Famille ».** La Ville a procédé en mai 2018 au déménagement des services scolaires, périscolaires et de la régie municipale qui ont migré au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Les familles pourront s'y rendre pour accomplir un certain nombre de démarches administratives : *inscription à l'école, à l'accueil périscolaire, à l'accueil de loisirs, au restaurant scolaire, paiement des factures, etc.*



## Préparation des repas

La préparation des repas est confiée à la société **ANSAMBLE** qui vous adresse directement chaque mois la facture des repas consommés par vos enfants. Les menus sont élaborés à partir d'un **plan alimentaire équilibré et validé par une diététicienne**.

Les établissements élémentaires sont tous équipés de **self-services**. Dans les **écoles maternelles, un service à table est assuré**. Des agents en renfort viennent accompagner les enfants sur le temps de repas en élémentaire et en maternelle.

Les enfants sont incités à goûter et à manger toutes les composantes du repas. **Un projet éducatif de restauration scolaire a été élaboré en 2016 afin de favoriser une cohérence éducative et satisfaire au mieux les besoins et intérêts de l'enfant.**

---

**Responsable :** Anthony Lastennet  
**T** 05 56 16 80 91 / **e-scolaire@mairie-bruges.fr**

## Inscription

Lors d'une 1ère inscription, vous devrez compléter une feuille d'inscription à la restauration scolaire à remettre à l'Accueil Familles, et indiquerez la fréquentation prévisionnelle de vos enfants (ex : tous les lundis ou occasionnellement...). Pour les enfants déjà inscrits en 2018, il n'y a pas lieu de remplir une nouvelle feuille d'inscription. **En cas de modification, contacter ANSAMBLE.**

## Réservation/Annulation/Modification des repas

Si vous souhaitez modifier ou annuler la réservation d'un repas, vous pouvez le faire en repectant un **délaï de 48h sur la plateforme <https://srahautmedoc.cartepiusweb.fr/>**, avec vos identifiants figurant sur la facture. À défaut, le repas vous sera facturé. Si votre enfant ou l'enseignant de votre enfant est malade et que ce délai n'a pu être respecté, vous devrez impérativement prévenir **ANSAMBLE** par mail sur **sivomcc.rc@ansamble.fr** (Merci de préciser nom/prénom/école/motif de l'absence) ou par téléphone au 05 56 95 96 04 **le jour de l'absence de votre enfant**. Ainsi, le repas **ne vous sera pas facturé**. De même, en cas d'absence de l'enfant du fait de motifs indépendants de la volonté de la famille (grève, sortie scolaire, classe découverte...), les repas ne seront pas facturés. **Les familles ne sont pas tenues, dans ce cas, d'informer ANSAMBLE.**

Vous pourrez également inscrire votre enfant exceptionnellement un jour où il ne fréquente pas la restauration à condition de suivre les mêmes modalités et **en respectant le même délai de 48h.**

**SRA-ANSAMBLE / 05 56 95 96 04 / <https://srahautmedoc.cartepiusweb.fr/>  
[sivomcc.rc@ansamble.fr](mailto:sivomcc.rc@ansamble.fr)**



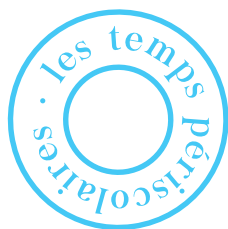
## Réservation de repas sans viande

Depuis la rentrée 2016, les parents des écoles membres du SIVOM du Haut Médoc ont la possibilité de choisir pour leur enfant un repas avec ou sans viande. Les parents qui le souhaitent auront le choix d'inscrire leur enfant au repas sans viande toute l'année, ou ponctuellement à réception des menus (dans un délai d'une semaine avant la date effective du repas).

Les parents peuvent également choisir d'exclure une viande pour toute l'année (Bœuf-veau/ Porc/Volaille) en complétant la fiche d'inscription ou en contactant le **05 56 95 96 04**

### Des barquettes 100% végétales :

Dès la rentrée, les restaurants scolaires de Bruges utiliseront des barquettes 100% végétales et recyclables. Le SIVOM Haut-Médoc - qui fournit les repas pour les écoles de six communes dont Bruges - a réalisé une avancée majeure ces derniers mois : remplacer les traditionnelles barquettes en plastique par de nouvelles biocompostables. Fabriquées dans le Tarn-et-Garonne, ces barquettes seront broyées pour en faire du compost.



# Accueil périscolaire

(aps) du matin et du soir

## Horaires d'ouverture :

- **7h15-8h30** (ou 8h40 pour les écoles maternelle Picasso et Prévert)
- **16h30-18h30** (ou 16h40 pour les écoles maternelles Picasso et Prévert)

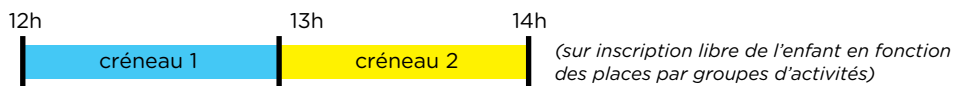
## La pause méridienne :

La pause méridienne est un véritable moment récréatif, un temps éducatif et convivial qui correspond traditionnellement au temps du midi. Cette pause doit être considérée comme un moment éducatif où l'enfant découvre la vie en collectivité.

Des ateliers ludiques et éducatifs seront proposés sur ce temps méridien (entre 12h et 14h). Ils seront encadrés par des animateurs, des éducateurs sportifs, des associations, des prestataires, dans les locaux scolaires ou infrastructures extérieures (salle de sport, etc.).

## Les ateliers périscolaires :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis



Activités découvertes et de projets autour de 4 thématiques :

> Graines d'artistes, Bien dans mon corps, J'apprends autrement et Petit citoyen

## Les activités multisports

Les lundis, mardis et jeudis



**Aller** : Accompagnement des enfants en bus vers les sites sportifs / **Pas de retour bus**

**prévu** : Récupération des enfants à 18h par les familles directement sur le site sportif.

**Inscriptions : permanence des éducateurs sportifs les Mardi 10 et Jeudi 12 Septembre 2019** de 16h30 à 18h30 sur chaque APS. Planning d'activités prévu en fonction des tranches d'âges des enfants (nombre de places limité).

## Les espaces libres

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, après le goûter, proposition d'animation d'espaces libres. Ouverture et animation de différents espaces adaptés aux besoins de l'enfant afin que chacun puisse évoluer librement et à son rythme.

# Modalités d'inscriptions pour l'accueil périscolaire (matin et soir)

---

**LE MATIN ET MIDI :** *Sans inscription.*

**LE SOIR :**

- **En maternelle**, le parent précise la présence journalière de son enfant soit en arrivant à l'école (feuille à cocher), soit en APS en informant l'animateur d'accueil.
- **En élémentaire** : Les familles vont recevoir une fiche de pré-inscription qui doit être retournée à l'accueil Familles afin de recueillir les prévisions d'inscription de chaque enfant. Les services pourront ainsi identifier si l'enfant est inscrit en APS, ou s'il doit aller au portail de l'école. La présence notée de l'enfant servira donc à l'enseignant pour la base d'appel de la classe (du CP au CM2).

*Pour toute modification de la préinscription le parent doit adresser une note écrite à l'enseignant et à l'accueil périscolaire.*

## Modalités d'inscriptions pour les vacances et les mercredis

---



### JOURNÉES MERCREDIS ET VACANCES

Accueil des enfants le matin : **7h15 à 9h**

Départ des enfants : **de 16h30 à 18h30** (*fermeture de l'accueil*).



Si votre enfant est inscrit en demi-journée, l'accueil ou la récupération ne pourra s'effectuer qu'entre **11h30 et 12h** (avant le repas) ou entre **13h30 et 14h** (après le repas). En dehors de ces horaires les structures seront fermées au public.

#### Modalités d'inscriptions Vacances et Mercredis :

Une réservation est obligatoire dans un délai défini, en fonction des places disponibles.

**Réservation via le portail famille :**

<http://mairie-bruges.portail-familles.net>

**Réservation par courrier à adresser au Service ALSH (Hôtel de Ville) - Accueil Familles** Préciser nom et prénom de l'enfant, l'école et la classe puis les dates

réservées (si besoin formulaires disponibles à l'Accueil Familles). La réservation vaut présence aux Accueils de Loisirs et donc paiement de la (des) journée(s). Toute absence devra être aussitôt signalée auprès de la structure. Pour permettre l'annulation de la facturation, un justificatif valable (certificat médical, attestation employeur, contrat de travail) devra nous parvenir avant la fin du mois.

#### Réunions infos rentrée aps/alsh

**Jeu**di 5 Septembre 2019 à 18h à l'APS L'Ile aux Enfants, l'APS La Marianne, à l'APS Jacques Prévert, et à l'APS Arc-en-ciel.



*Les lieux d'accueils ALSH pendant les vacances peuvent être différents de ceux du mercredi. (Voir infos portail familles)*

## Écoles et groupes scolaires

### > Secteur Centre-ville

- **Élémentaire Olympe de Gouges**  
(fusion Camille Claudel/Marie Laurencin)

**Directrice** : Sophie Pinaudeau

*Ecole Marie Laurencin Avenue de Verdun*

**T** 05 56 28 13 05

*Ecole Camille Claudel Rue Théodore Bellemer* **T** 05 56 28 13 03

- **École maternelle Pablo Picasso**  
Avenue de Verdun / Rue Maurice Abadie  
**Directrice** : Mireille Cazajous  
**T** 05 56 28 21 78

### > Secteur Prévert

- **Élémentaire Prévert**  
Avenue Jean Jaurès  
**Directrice** : Françoise Jeanne-Delattre  
**T** 05 56 50 65 17

- **Maternelle Prévert**  
Avenue Jean Jaurès  
**Directrice** : Sylvie Laude de Haut  
**T** 05 56 50 83 36

### > Secteur La Marianne

- **Groupe scolaire La Marianne**  
Allée du Brion  
**Directrice** : Sandrine Sanine  
**T** 05 56 16 03 21

### > Secteur Arc en Ciel

- **Groupe scolaire Arc en Ciel**  
Rue Jean Claudeville  
**Directeur** : Frédéric Moyence  
**T** 05 56 80 83 31

Retrouvez les coordonnées des Associations de Parents d'Élèves sur [www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr) rubrique « Associations »

## Organisation du service accueil périscolaire et de loisirs

**APS/ALSH « L'île aux Enfants »**  
16, rue Théodore Bellemer  
**Directrice** : Céline PEYROT  
**T** 05 56 16 71 95

**APS « Jacques Prévert »**  
42, avenue Jean Jaurès  
**Directrice** : Natacha COLDER  
**T** 05 56 16 71 75

**APS/ALSH « La Marianne »**  
3, allée du Brion  
**Directrice** : Dominique THIBAudeau  
**T** 05 56 16 77 68

**APS/ALSH « Arc-en-ciel »**  
51, rue Jean Claudeville  
**Directrice** : Aline LUIS  
**T** 05 56 16 48 85

## Accueil Familles

### *Coordonnées Accueil Familles*

**Corinne MACHADO** : 05 56 16 80 63

**Catherine DUROU** : 05 56 16 80 76

**Elodie PERRIN** : 05 56 16 48 86

[e-scolaire@mairie-bruges.fr](mailto:e-scolaire@mairie-bruges.fr)  
[e-periscolaire@mairie-bruges.fr](mailto:e-periscolaire@mairie-bruges.fr)

### *Coordonnées Régies*

(paiement factures périscolaires et Alsh) :

**Sandrine DUTHIL** : **T** 05 56 16 48 51

**Marie-Claire PLUTUS** : **T** 05 56 16 80 77

**Responsable du service Vie Scolaire** :  
Fanchon HUBERT **T** 05 56 16 84 28

**Responsable du Service ALSH/APS** :  
Florence SÉVERAC **T** 05 56 16 71 94

**Adjointe du Service ALSH/APS** :  
Laetitia ROUMAS **T** 05 56 16 48 64

**Responsable du service restauration**  
Anthony LASTENNET : **T** 05 56 16 80 91

**Responsable Pôle Education**  
Sylvie BROUILLET : **T** 05 56 16 84 23